

**Recommandations du Conseil municipal relatives à la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 574 000 francs destiné à l'étude pour l'accessibilité universelle du bâtiment de l'état civil, pour la rénovation partielle des aménagements intérieurs du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que pour la rénovation partielle de l'enveloppe de l'ancienne Mairie des Eaux-Vives sise rues du Nant 2 et de la Mairie 37.**

*RECOMMANDATION*

(acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 21 mai 2024, dans le rapport PR-1595 A)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que les associations de personnes concernées soient consultées pour optimiser le projet.